

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 5 AVRIL 2023 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 30 mars 2023 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

#### Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUÏ, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-Noëlle ROLLY, Thierry BESSE, Thomas ZLOWODZKI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Danièle GARCIA (pouvoir à Philippe ROGER), Séverine BUSSON (pouvoir à Karla AREL), Brahim OUAREM (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Eléonore MORENO (pouvoir à Laurence MOLINARI), Norman PANTER (pouvoir à Michelle BOUCHON), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Marc ESNAULT (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jocelyn MINATCHY (Pouvoir à Mohammed ZAOUÏ), Quentin CHOLLET (pouvoir à Thierry BESSE), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Jacques BENISTY (pouvoir à Thomas ZLOWODZKI)

#### Absents Excusés :

Mélanie SCHLATTER

Nombre de membres  
composant le conseil : 39

en exercice : 39  
présents : 25  
représentés : 13  
absents : 1

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Mohammed ZAOUÏ est élu secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2022

### Délibération n°23-25

DGS : Nathalie COLUCCI

Service : Enfance-Scolaire

Affaire suivie par Francine DUCROT

### FIXATION DES PARTICIPATIONS DES FAMILLES AUX MINI SEJOURS ETE ET COLONIES DE VACANCES POUR LES ENFANTS GENOVEFAINS SCOLARISES EN ELEMENTAIRE

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la délibération n° 14402 du Conseil Municipal du 8 juillet 2021 fixant la participation des familles pour les mini-séjours,

VU la délibération n° 14544 du Conseil Municipal du 25 mai 2022 fixant la participation des familles pour les colonies de vacances,

**CONSIDERANT** la volonté de proposer aux familles 2 types de séjours avec hébergement pour les enfants inscrits en école élémentaire à savoir, des mini-séjours de 5 jours / 4 nuitées et des séjours de 14 jours,

**CONSIDERANT** l'avis de la Commission Education, Jeunesse, Citoyenneté, Politiques sportives, Culture, Patrimoine, Histoire de la Ville, réunie le 21 mars 2023.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

**DECIDE** de fixer le pourcentage de la participation des familles au coût séjour comme suit :

TRANCHES QUOTIENT FAMILIAL	% PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES PAR RAPPORT AU COUT SEJOUR
Jusqu'à 273	35
273,01 à 385	38
385,01 à 497	41
497,01 à 609	45
609,01 à 721	48
721,1 à 833	51
833,01 à 945	54
945,01 à 1057	57
1057,01 à 1169	61
1169,01 à 1281	64
1281,01 à 1393	67
1393,01 à 1505	70
1505,01 à 1617	73
1617,01 à 1729	77
plus de 1729,01	80

**IMPUTE** les recettes au chapitre 7066 423 du budget communal.

**VOTE**

Pour : 36  
Contre  
Abstention : 2 (MM Zlowodzki,  
Benisty)

Pour extrait conforme.

  
**Frédéric PETITTA**  
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois  
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

